

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B247-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B247

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Rue Saint Denis" à Ventabren - 3 logements PLUS - Commune de Ventabren

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_11

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Rue Saint Denis" à Ventabren - 3 logements PLUS - Commune de Ventabren
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La commune de Ventabren sollicite l'attribution d'un fonds de concours de **115 476 €**, pour la production de 3 logements sociaux de type PLUS en acquisition-amélioration.

Exposé des motifs :

La commune de Ventabren sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de 3 logements PLUS en acquisition-amélioration situés rue Saint Denis, dans le centre ancien.

La commune a acquis une maison de village en vue de réaliser 3 logements sociaux en maîtrise d'ouvrage communale.

Son état actuel nécessite une rénovation complète, dont des travaux de démolition, d'électricité, de plomberie ainsi que le remplacement des menuiseries.

Ces travaux permettront la création de 3 logements T1 entre 30 et 35 m², plus une terrasse pour l'un d'entre eux.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 338 729 € H.T., dont 66 000 € de travaux.

↳ La subvention sollicitée au titre des fonds de concours aux communes pour la réalisation de logements sociaux, en application de la délibération N° 2012_A081 s'élève à **115 476 €**, représentant 50% de la part restant à la charge de la commune, déduction faite des autres subventions et de la valorisation du revenu locatif.

Plan de financement prévisionnel :

Valorisation des revenus locatifs (15 ans)	97 577 €
Etat – Acquisition / Amélioration PLUS	10 200 €
CPA	115 476 €
Commune	115 476 €
Total	338 729 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de lgts	Coût de l'opération	Type de subv°	Montant
VENTABREN	Commune	Rue Saint Denis	4 Rue Saint Denis 13122 Ventabren	3	338 729 €	Fond de concours logement social	115 476 €
TOTAL							115 476 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n° 2012_A081 du Conseil communautaire du 31 mai 2012 instituant le dispositif de fonds de concours aux communes pour la production de logements sociaux

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 28 mai 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de **115 476 €** à la Ville de Ventabren pour la réalisation de 3 logements PLUS situés 4 rue Saint Denis ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Habitat.



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION**

Direction Habitat

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

et

LA COMMUNE DE VENTABREN

Opération «4 Rue Saint Denis »

Située à VENTABREN

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «4 Rue Saint Denis» réalisée par La Ville de Ventabren au titre des fonds de concours pour la production de logement social.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution de la délibération du Bureau en date du 11 juin 2015

d'une part,

ET

La Commune de Ventabren, représentée par son Maire, Monsieur Claude FILIPPI, agissant en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014

d'autre part,

Préambule

Délibération N° 2012-A081 du 31 mai 2012 :

Afin de faciliter la production de logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage communale, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif de fonds de concours aux communes représentant 50% de la part restant à leur charge, déduction faite des autres subventions et de la valorisation du revenu locatif.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «4 Rue Saint Denis» réalisée par la Commune de Ventabren pour l'acquisition-amélioration de 3 logements de type PLUS.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du Bureau du 11 juin 2015, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **115 476 €** pour 3 logements PLUS. Cette aide correspond aux fonds de concours aux communes pour la production de logement social.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.

Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service) et sur production de la décision de financement de l'Etat
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Maire et le Trésorier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux) et du DPE, accompagnés du décompte définitif certifié par le Maire et le Trésorier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le**

Pour la Commune de Ventabren

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Maire
Claude FILIPPI**

**Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N°
communautaire du 11 juin 2015*

du Bureau

2015_B247

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Rue Saint Denis" à Ventabren - 3 logements PLUS - Commune de Ventabren

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015